

**Conseil d'administration
Séance du 17 juin 2022**

**Délibération n°21-2022
Renouvellement du mandat du directeur général de l'EPCC**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Lors de la séance du Conseil d'administration du 28 juin 2019, Monsieur Arnaud Stinès a été reconduit au poste de directeur général de l'école supérieure d'arts & médias Caen/Cherbourg par le président pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020. Au terme de son mandat, il est prévu selon les statuts de l'école, à l'article 7.2, que le directeur présente un projet pour les 3 années à venir afin que le Conseil d'administration puisse l'examiner.

PROPOSITION

Le projet présenté par Monsieur Arnaud Stinès ayant été approuvé par le Conseil d'administration, il est proposé au Président de renouveler son mandat pour 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24

Présents : 20

Votants : 16

Vote : à l'unanimité des voix

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20220620-Delib21-2022-DE
Date de télétransmission : 20/06/2022
Date de réception préfecture : 20/06/2022